

**Conseil d'école du second trimestre  
de l'école élémentaire de Curienne – jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018**

**Ordre du jour:**

- organisation pédagogique
- activités sportives et culturelles
- sécurité
- horaires de l'école pour la rentrée 2018
- besoins matériels

**Présents**

Mme GAGET Séverine, enseignante de CP CE1 CE2, directrice de l'école élémentaire

Mme LIGNEAUT Isabelle, enseignante de CE2 CM1 CM2

Monsieur BOCHET, maire de Curienne

Monsieur JEAN, conseiller municipal

Les délégués des parents d'élèves : Madame BAUDRY, Madame BREVART, Madame DUGAST,  
Monsieur LEBRETON

**1. organisation pédagogique**

**RASED:**

A l'école élémentaire, un maître du réseau d'aide spécialisée, Monsieur GODINO, est intervenu deux fois par semaine (le lundi matin et le jeudi matin) depuis le début de l'année pour apporter une aide à 2 élèves de CE1 qui présentent des difficultés en mathématiques. Malheureusement, Monsieur GODINO ne pourra pas poursuivre son intervention, car il est appelé à soutenir des élèves en difficulté dans d'autres écoles.

**DECLOISONNEMENT**

Le décloisonnement mis en place depuis plusieurs années entre l'école maternelle et l'école élémentaire n'aura désormais plus lieu. En effet, l'enseignante de GS prenait en charge les élèves de CP pour enseigner la découverte du monde deux fois par semaine : le mardi et le jeudi de 13h50 à 14h45. Cette organisation permettait aux élèves de l'école élémentaire de travailler en petits groupes, cela favorisant l'expression orale, l'expérimentation, le travail de groupe. Malheureusement, depuis janvier 2018, ce décloisonnement ne peut plus avoir lieu.

Etant donné la hausse de fréquentation des services périscolaires, Madame Géraldine DEPIERRE est désormais en surveillance de cour après la cantine et prend son temps de pause en début d'après-midi. Madame DEPIERRE ne peut donc plus être de surveillance de sieste. L'enseignante des PS est donc contrainte de surveiller la sieste et n'est donc plus disponible pour enseigner auprès des élèves de GS pendant le décloisonnement. Madame CURTELIN ne peut donc plus intervenir en élémentaire.

Il est vraiment dommage pour les élèves qu'une organisation relative au temps de cantine et de garderie se répercute sur les conditions de travail dans les classes.

=> *La municipalité explique ne pas avoir d'autre solution.*

**2. Activités sportives et culturelles**

**- rencontre intergénérationnelle du 2 mars**

Les enfants de l'école élémentaire participeront au « repas des aînés ». Au mois de janvier, les enfants ont confectionné les cartons d'invitation, puis, le 2 mars, ils chanteront pour les aînés de la commune. Puis c'est avec plaisir et enthousiasme que les aînés, les élèves de Curienne, le personnel communal, des membres du conseil municipal et Monsieur le Maire partageront ensuite un repas aux saveurs asiatiques.

- spectacle de chant et de danse des écoles maternelle et élémentaire: le lundi 26 mars à 18h00, les parents d'élèves seront conviés à y assister.

- ski de fond : un cycle de 5 séances de ski de fond était programmé au mois de janvier et de février. Nous avons dû en annuler 2 en raison de la météo et de la Grande Odysée. Nous espérons programmer une sortie de report après le 15 mars.

- natation : La classe de CP CE1 CE2 participe cette année à un cycle natation de 9 séances du 27 février au 15 mars à raison de trois séances par semaine : les mardi, jeudi et vendredi matin.

- projet musique : Madame Micay PORTALES, professeur à l'école de musique de Saint-Alban, devait intervenir dans notre école aux mois de janvier, février et mars. Malheureusement, Madame PORTALES n'a pu assurer ses interventions pour raisons de santé.

- rencontre cm2/6ème : Tous les élèves de CM2 des écoles de la Thuile, Puygros, Curienne et les collégiens d'une classe de 6ème de Barby se retrouveront lors de deux demi-journées. Cette année, les rencontres s'articuleront autour d'un travail sur la presse.

- les chemins de la mémoire : pour les élèves de CM1 et CM2, le 12 juin à Saint-Pierre d'Albigny.

### 3. Sécurité

#### Ecole élémentaire

Après un premier exercice de mise en sureté en cas d'intrusion mis en place à la première période, un second exercice sera réalisé dans les classes avant les vacances de printemps.

Il s'agira de réfléchir et d'expérimenter avec les enfants la conduite à tenir en cas de séisme, un des risques majeurs qui concerne la commune de Curienne.

### 4. horaires de l'école :

La commune devra, avant la fin du mois de mars, proposer au DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) les horaires pour la rentrée 2018.

Une consultation concernant les horaires a été proposée par la mairie. Il s'agissait, pour les familles, de se prononcer pour une semaine de 4 jours avec le mercredi libéré ou pour le maintien de l'organisation actuelle, c'est-à-dire la semaine de 4 jours et demi avec les TAP le vendredi après-midi.

#### Résultats de la consultation :

nombre de familles consultées (écoles maternelle et élémentaire) : 49

=> 24 bulletins pour la semaine de 4 jours

=> 14 bulletins pour la semaine de 4 jours et demi

Le conseil d'école de l'école élémentaire a procédé à un vote.

|                              | Nombre de voix pour la semaine de 4 jours | Nombre de voix pour la semaine de 4 jours et demi |
|------------------------------|---|---|
| Conseil municipal            | 2   |   |
| Délégués de parents d'élèves |   | 2   |
| Enseignantes                 | 1   | 1   |
| TOTAL                        | 3   | 3   |

A l'issue du vote des deux conseils d'école (maternelle et élémentaire), le conseil municipal prendra sa décision et la transmettra à Monsieur le Directeur académique qui prendra la décision finale.

## 5. Besoins matériels

- Nous renouvelons la demande faite lors du conseil d'école du premier trimestre : les enseignantes de l'école élémentaire souhaiteraient pouvoir disposer d'une photocopieuse dans le bâtiment de l'école élémentaire au même titre que les enseignantes de l'école maternelle.

Cette même demande est faite régulièrement depuis octobre 2011, sans réponse de la mairie !

=> *Réponse de la municipalité : cet achat sera proposé au budget.*

- De même, au premier conseil d'école d'octobre 2017, l'enseignante des CP CE1 CE2 avait demandé l'achat et l'installation **d'un vidéo projecteur fixe** dans sa classe afin de pouvoir utiliser les ressources qu'offrent internet en terme de vidéos, diaporamas ... D'autre part, dans la mesure où nous n'avons plus d'intervenante d'anglais, nous devons assurer cet enseignement. Les programmes actuels insistent sur la compréhension de l'orale et la communication. Pour ce faire, nous passons par le visionnement de vidéos en anglais. A l'heure actuelle, l'enseignante des CP CE regroupe les 24 élèves de la classe autour de l'ordinateur de direction, ce ne sont pas des conditions de travail favorables à l'écoute. Le vidéo projecteur devient vraiment indispensable dans chaque classe.

=> *La municipalité propose de fixer dans la classe des CP CE, l'ancien vidéo projecteur de la mairie.*

- Les enseignantes souhaiteraient changer les manuels de français et de mathématiques puisqu'ils ne répondent plus aux exigences des nouveaux programmes. Etant donné le coût de cet achat (environ 420 euros), l'enseignante des CM fera cet achat en 2018 et celle des CE en 2019. Cet achat sera financé de la manière suivante : 250 euros sur le budget exceptionnel et le complément sur le budget de classe.

